

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 21 Novembre

## SÉCURITÉ DES VOYAGEURS EN CHEMIN DE FER

On doit louer sans réserve le très vif désir que montrent le gouvernement et la Chambre de rendre aussi sérieuse et réelle que possible la sécurité des voyageurs sur les chemins de fer.

Pendant ces derniers mois, les accidents se sont multipliés. En 71 jours, du 14 juillet au 25 octobre, on en a compté 47 sur nos lignes françaises. L'opinion publique s'en est fort émue. Ce phénomène n'est pourtant pas particulier à la France. On le retrouve partout, dans tous les autres États; il ne faut donc pas lui assigner, à notre avis, de cause spéciale, tel qu'un relâchement de la discipline parmi les employés ou les agents. Il tient à des circonstances plus générales, car il reparait toujours pendant la saison d'été.

A cette époque de l'année, il y a en Europe comme un peuple qui émigre vers les stations thermales et les bains de mer. Pendant quelques semaines, surtout du samedi au lundi, la clientèle des chemins de fer prend des proportions vraiment colossales. Le matériel est à peine suffisant, même dans les gares les mieux outillées; le personnel est surmené et un peu affolé. Les prescriptions des règlements sont débordées et craquent de toutes parts. Ce n'est cependant pas un motif d'exposer cette foule à des catastrophes telles que celles de Mænchestein ou de St-Mandé.

On a donc raison de vouloir fortifier, à ce point de vue de la sécurité, l'organisation des compagnies; et tout permet de croire qu'il n'en sera pas du projet actuel comme de ceux qui l'ont précédé en 1882 et en 1886 et pour lesquels on n'est pas parvenu à achever la procédure parlementaire.

Nous ne prétendons pas que tout soit à approuver également dans le rapport de M.

Maruéjols et dans les résolutions proposées à la Chambre par sa commission du travail. Ce qu'on peut admettre, c'est que la véritable base des nouvelles dispositions légales est trouvée et ce progrès est déjà considérable: cette base, c'est la séparation absolue du service actif et du service du contrôle. Aujourd'hui, ces deux services se pénètrent; ils sont mêlés l'un à l'autre; le contrôleur de la veille devient le contrôlé du lendemain, de sorte qu'on peut craindre qu'il n'y ait pas entre ces deux personnels ainsi mutuellement unis, un degré d'indépendance suffisant pour garantir les intérêts du public.

Malheureusement, après avoir proclamé ce principe, la commission est la première à le violer. Elle recommande la formation au moyen des chefs ou sous-chefs de dépôts et des mécaniciens en activité ou en retraite, d'une sorte de corps de sous-officiers qui rempliraient à des intervalles intermitents des fonctions de « commis de sûreté ». Le lendemain, les mêmes hommes rentrent dans leurs ateliers ou remonteraient sur leurs machines. Le contrôle ne serait donc ni plus isolé ni plus indépendant qu'il ne l'est à cette heure et on verrait reparaitre avec de plus graves conséquences peut-être, entre les deux services, la confusion dont il nous paraît qu'on se plaint justement aujourd'hui.

Néanmoins, l'élément essentiel de la solution est déterminé. On peut en attribuer le mérite aux recherches de la commission du travail. Quant aux moyens pratiques d'exécution, on les trouvera aisément dans des conférences avec les représentants des compagnies qui, sur ce terrain des mesures à édicter, reprennent tous les avantages de leur expérience. Les compagnies ne sont-elles pas intéressées les premières à assurer à leur clientèle la sécurité qui est le très légitime souci de tous les voyageurs? L'humanité devrait suffire à leur inspirer ce sentiment, mais l'intérêt s'y joint, car de grandes entreprises comme

celles-là, ont tout à perdre à être soupçonnées de légèreté ou d'indifférence.

D'un autre côté, on pourrait craindre qu'elles hésitent si le développement du service du contrôle leur imposait des sacrifices à prélever sur leurs bénéfices annuels ou sur leurs dividendes; mais sur nos six compagnies il y en a cinq qui sont redevables envers l'Etat d'avances plus ou moins importantes faites pendant les exercices antérieurs; pour ces cinq compagnies, le dividende de leurs actions est limité au revenu réservé par les conventions de 1883; et, sauf pour le Lyon, cette situation doit se prolonger longtemps, car les quatre autres compagnies en sont encore à la période des emprunts. Les économies qu'elles peuvent faire sur le personnel ou le matériel, ne vont donc pas à leur propre bénéfice — du moins ce bénéfice est bien lointain — mais à celui de l'Etat et des contribuables. Si la réorganisation du service du contrôle exige quelque accroissement de dépenses — et n'est-ce pas la conséquence habituelle de presque toutes les réformes? — il sera donc facile de s'entendre. Les compagnies satisfaites de voir diminuer leur responsabilité, loin d'y opposer aucune résistance, s'y prêteront avec empressement.

Il faut donc retenir des conclusions du rapport de M. Maruéjols et des résolutions de la commission du travail le principe qui est excellent et l'appliquer au plus tôt. La loi à laquelle il servira de base sera une des plus utiles que la législature actuelle puisse adopter.

Nous devons tenir pour nous-mêmes et par honneur à ce que les chemins de fer français soient les plus sûrs du monde.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 novembre

La séance toute entière a été consacrée à la

discussion de l'interpellation de M. Basly sur la grève du Nord.

M. Basly dénonce l'opposition systématique faite par la Compagnie aux revendications ouvrières. La résistance des patrons est causée par l'existence du syndicat ouvrier. Il accuse aussi les Compagnies d'avoir poussé aux grèves partielles pour ruiner les caisses ouvrières; il parle des caisses de retraite et dit que les frais funéraires religieux ne doivent pas leur être imputés. Il parle aussi de Bessèges.

Il termine en demandant la mise en régie du Pas-de-Calais.

M. Yves Guyot répond à M. Basly que les mineurs ont scruté sur la grève générale; il passe en revue les cinq griefs des mineurs: les salaires; et cependant ils sont mieux payés que les Belges et les Allemands; les caisses de secours: le Gouvernement ne peut que préparer un projet nouveau.

Les heures de travail: cependant elles n'ont rien d'excessif.

Pour arriver à une bonne solution, il faudrait que chacun y mit du sien.

M. Hayrant vient à la rescousse de M. Basly: Si dans 15 jours tout est à feu et à sang dans le Pas-de-Calais, le gouvernement aura-t-il la conscience nette. Il fait le procès des compagnies. Il demande une commission d'études.

M. de Poncheville, de la droite, rétablit les faits et montre que l'on crée un arbitrage sérieux et que les ouvriers puissent administrer leurs caisses de secours.

M. de Freycinet, approuve M. Haynaud, mais le Gouvernement ne peut intervenir dans la question du salaire. Il paie très cher les ouvriers.

Toutefois il va proposer l'arbitrage et il est décidé à maintenir l'ordre, pour protéger les personnes et la liberté du travail. Il demande un vote de confiance dans ce sens.

M. Clémenceau (mouvement d'attention.) Il faut se préoccuper de mettre fin à une grève de 30,000 mineurs. Le Gouvernement se borne à des paroles; il faut agir pour la faire finir. La loi de 1810 est isolée par les Compagnies, on doit les rappeler à l'ordre, on doit imposer l'arbitrage.

M. de Freycinet n'accepte pas un mandat impératif; la Chambre doit s'en remettre à la prévoyance et à la bonne volonté du Gouvernement.

M. Basly déclare que les mineurs acceptent l'arbitrage.

M. de Mun regrette le vague des déclarations gouvernementales; la loi sur les caisses de re-

bé, sous le lustre à demi-éteint.

On vint l'inviter à se retirer; l'huissier, le croyant endormi, le secoua. Antonin tressaillit nerveusement et faillit rudoyer l'importun. Il se leva néanmoins et se dirigea vers la sortie.

Avant de franchir le seuil du couloir, il jeta un regard vague du côté de la scène et revint brusquement sur ses pas.

Il avait cru voir un filet de fumée noire jaillir du parquet. Il s'approcha, entraînant l'huissier avec lui, murmurant effaré.

» Là !... là !... regardez !...

— Malheur !... s'écria l'homme, est-ce que nous nous brûlons ?...

Il n'y avait pas à douter, le filet s'élargissait à sa source, la fumée déjà se répandait dans la salle.

Antonin s'élança dans le couloir, jetant le cri d'alarme.

Deux ou trois ouvreuses, qui mettaient leurs manteaux pour sortir, accouraient ahuries, croyant avoir affaire à un fou; mais, derrière Antonin, l'huissier venait, qui, les bras au ciel, clamait :

» Le feu ! le feu !

Les ouvreuses, répétant le cri, s'élançèrent vers le poste de garde.

La première pensée d'Antonin, le cri d'alarme donné, son premier cri fut :

» Linda ! la Linda ! »

A ce moment elle était encore dans sa chambre. Serait-elle avertie à temps ?

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 1

## LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

I

### La catastrophe

» Moi, amoureux d'une chanteuse ! d'une femme de théâtre ! se disait le vicomte Antonin de Bizoux en achevant sa toilette de soirée, allons donc !... Ce serait trop fort !... Nous verrons bien !...

Et le jeune homme avait un sourire qui voulait être suffisant, un air qui voulait être dégagé, essayant ainsi de se donner le change sur l'état de son cœur, de se persuader qu'il était guéri de la passion qu'il avait sentie, ces derniers temps, s'éveiller en lui.

— Nous verrons bien !... nous verrons bien !... se répétait-il, tournant autour de la chambre, cherchant quelque chose, sans que rien lui manquât, n'attendant en somme que l'heure de se rendre à l'Opéra.

Ses lèvres disaient : Nous verrons bien ! son cœur avait déjà vu. Il aimait la Linda, l'étoile du

jour, la diva qui, du ciel de l'Orient, rayonnait sur Paris engoué.

Mais voilà quinze jours qu'il s'abstenait d'aller à l'Opéra, fuyant le charme que la grande artiste exerçait sur lui, traitant par l'éloignement le commencement de passion qui l'épouvantait.

Et comme, durant cette quinzaine, il avait eu assez d'empire sur lui-même pour se tenir parole, il en concluait la guérison.

Or, le théâtre de la rue Le Pelletier avait annoncé une grande soirée au bénéfice des victimes d'un sinistre récent.

Ce soir-là on donnait les *Huguenots*, et Laura Linda y paraissait pour la première fois dans le rôle de Valentine.

Tout Paris devait assister à la représentation, la salle entière était louée.

Antonin allait revoir la Linda, la revoir assurément triomphante, acclamée. S'il voulait une occasion de s'éprouver, il n'en pouvait trouver de meilleure.

« J'irai à cette soirée, s'était-il dit après une courte discussion avec lui-même, je suis guéri, et cette épreuve m'en donnera la certitude; mais, si par hasard la Linda me faisait de nouveau ressentir cette impression à la fois douloureuse et délicate dont j'ai voulu me défendre, eh bien ! je me jure à moi-même que demain matin je partirai pour Saint-Malo et que je ne rentrerai à Paris que l'hiver prochain. »

Et Antonin s'était rendu à l'Opéra, où son fauteuil, vide depuis quinze jours, l'attendait.

Il retrouva là ses connaissances, échangea quelques paroles et quelques poignées de main.

» Bonjour, le beau Breton, lui disaient familiè-

rement deux ou trois de ses amis.

Antonin était, en effet, un beau grand gars, taillé en athlète, mais admirablement proportionné, ce qui lui gardait toute son élégance. Blond avec des yeux d'un vert foncé qui paraissaient bruns, il était comme un Celte moderne, alliant la force à la douceur.

La fête eut l'éclat ordinaire des solennités de ce genre. On s'en souvient encore. Aussi bien, elle devait se clore par une de ces catastrophes qui gravent une date en traits ineffaçables, même dans la mémoire de ce grand oublieux nommé Paris.

Quand la Linda parut, Antonin frissonna longuement devant celle qu'il regardait comme son ennemie.

Elle chanta, et il resta ravi: mais il se déclara que l'artiste seul était remué en lui.

Il applaudissait comme tout le monde: c'était à coup sûr un immense talent, mais quoi ! il ne voyait pas la Linda, il admirait Valentine.

Toute la représentation se passa ainsi, pour lui, dans cette insensibilité ivresse.

A la fin, l'ovation éclata, superbe, avec cette furie de l'émotion qui déborde. La Linda fut littéralement couverte de fleurs; rappelée et rapelée encore, elle s'avança jusqu'à la rampe, frémissante et soupirante.

Antonin éprouvait une souffrance atroce et une joie infinie. Malgré lui, il restait là, immobile incapable de s'en aller, de suivre la foule qui s'écoulait. Il regardait autour de lui, la salle était vide; un bruit confus arrivait des couloirs, la sortie s'achevait.

Que faisait-il donc ainsi, devant ce rideau tom-



traite dorment au Sénat ; il a fallu ces événements pour l'en faire sortir : le Gouvernement intervient toujours trop tard !

Divers ordres du jour sont proposés ; celui de M. Clémenceau est repoussé par 333 voix contre 196. L'ordre du jour Siegfried, accepté par le Gouvernement, est adopté par 354 voix contre 107.

La séance a été marquée par une évolution de M. de Freycinet qui s'est séparé des radicaux et des socialistes.

On croit que la proposition d'arbitrage réussira.

La séance est levée.

## INFORMATIONS

### Les événements du Brésil

Santiago, 19 novembre.

Des dépêches du Brésil annoncent que le parti de l'opposition dispose actuellement de trois régiments d'infanterie, trois d'artillerie, cinq de cavalerie, dix bataillons de la garde nationale, une corvette et quatre canonnières.

Les batteries établissent des batteries aux embouchures des fleuves pour empêcher le passage du dictateur.

### New-York

Le *New-York Herald* reçoit de Buenos-Ayres la dépêche suivante :

« Trois généraux du président Fonseca ont été envoyés à Rio Grande pour négocier avec les insurgés »

« Le docteur Brazil dit que la junte dispose de 15,000 hommes équipés. On espère porter leur nombre jusqu'à 50,000. »

### La grève dans le Pas-de-Calais

La situation s'est aggravée dans le Pas-de-Calais.

Les grévistes empêchent par tous les moyens la reprise du travail dans les charbonnages.

Les anglais, voyant cette situation, offrent le charbon à vil prix.

### Conseil municipal de Paris

Au conseil municipal de Paris, une proposition de M. Champoudry, tendant à la démolition de la chapelle expiatoire, a été adoptée par 40 voix contre 10.

Une proposition analogue, relative à la chapelle du général Brea, avenue d'Italie, a été adoptée.

Enfin, par 40 voix contre 27, le conseil a décidé de ne pas passer à la discussion du budget de la préfecture de police.

### Droits d'accroissement

Le tribunal civil d'Epinal a rendu son jugement dans l'affaire intenté par l'administration de l'enregistrement contre la communauté des sœurs de Portieux, établie à Rambervilliers. Cette communauté est condamnée à payer 584 fr. au bureau de l'enregistrement de Rambervilliers, pour droits d'accroissement.

Dans l'entrevue que M. Guyot a eue avec les Directeurs des mines, ceux-ci ont exposé qu'ils ne pouvaient plus faire de concessions sans mettre en péril l'exploitation des mines.

### M. de Giers à Paris

M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie, est arrivé à Paris par l'Orient-Express. Il était accompagné de son fils, attaché à l'ambassade russe à Paris.

FUUILLETON DU JOURNAL DU LOT 72

## SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

XVII

MOURANTE !...

« Cet individu aurait réussi à prendre la fuite après avoir mis le feu volontairement à l'hôtel pillé par lui, et jusqu'à présent la justice a été impuissante à retrouver ses traces. C'est par vengeance que Jean Bonneteau, son complice, abandonné par lui au milieu de l'incendie, l'a dénoncé. »

« On croit que Jephke se cache quelque part à Paris, car sa présence n'a été signalée sur aucune ligne ; il est à peu près certain qu'il n'est pas parti par le chemin de fer ; son signallement, donné à la police des gares, l'aurait fait arrêter depuis longtemps. »

« Il faut espérer que la capture de ce misérable ne se fera pas attendre. »

« Nous ne pouvons malheureusement pas donner de bonnes nouvelles de l'intéressante victime. »

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une œuvre des plus attachantes de M. ALFRED SIRVEN.

## La Linda

Roman vécu d'une cantatrice à la mode, dans lequel toutes les attractions et tous les déboires de la vie du théâtre sont retracés de main de maître.

### Nécrologie

M. le docteur Ausset, père, est mort hier au soir, après une courte maladie, à l'âge de 77 ans. Cette nouvelle a plongé dans le deuil la population tout entière. Jamais, en effet, figure plus noble, plus sympathique et plus aimée, ne vécut au milieu de nous. Depuis près de 54 ans, le docteur Ausset exerçait à Cahors la médecine, chacun sait avec quelle autorité, quelle douceur, quel dévouement désintéressé !

Les malades n'oublieront jamais ce bon sourire et ces paroles encourageantes qui n'étaient pas pour peu dans le soulagement de leurs souffrances, et ils seront heureux de reporter sur son digne fils, M. le docteur Daniel Ausset, leur confiance et leur affection.

Inutile de retracer cette vie si bien remplie, livre ouvert pour tous nos concitoyens.

Nous ne voulons aujourd'hui, sous le coup d'une émotion profonde, que nous faire l'écho de la douleur publique et adresser à une famille cruellement éprouvée, nos sincères condoléances.

Les obsèques auront lieu, lundi matin, à 10 heures.

### BACCALURÉAT

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Marcel Bousquet, vient d'être reçu pour le baccalauréat de rhétorique, avec la mention *asses-bien*.

### NOS DÉPUTÉS

M. Talou a été nommé membre de la Commission d'initiative.

M. Vival a été nommé membre de la Commission d'intérêt local.

### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira le lundi, 23 novembre courant, à 8 h. du soir.

### Ordre du jour :

Session de novembre : Pétitions diverses ; Comptabilité communale ; Budget supplémentaire de 1891 ; Budget primitif de 1892 ; Rapports des Commissions.

Mlle Rosa Herz a, il est vrai, survécu aux horribles blessures qu'elle a reçues, mais sa vie était encore en danger il y a peu de jours.

« Elle est soignée avec un dévouement au-dessus de tout éloge pas sa tante, l'héroïque cantinière de l'armée de la Loire, connue sous le nom de la mère Fanfare. »

« M. et Mme D..., chez qui Mlle Herz est employée, ont pour la pauvre malade une très grande affection ; ils sont animés à son égard d'une sollicitude aussi profonde qu'éclairée. »

« Malgré tout, il est peu probable, dit-on, que la malheureuse jeune fille revienne jamais à la santé. Elle est épuisée par le sang qu'elle a perdu et les médecins désespèrent de la sauver !... »

A la lecture de ces lignes, Michel faillit devenir fou de douleur.

Il courut trouver son capitaine et sollicita sur-le-champ la permission d'aller à Paris.

A sa grande surprise, l'officier répondit négativement à sa demande.

— Comment ! mon capitaine, vous me refusez cela, à moi, fit-il avec abattement.

Le capitaine se mordait la moustache et paraissait au supplice.

— Tenez, lui dit-il franchement, je ne veux pas que vous me jugiez capable de refuser une aussi légère faveur à un brave de votre trempe. Lisez plutôt.

Et il lui tendit une lettre qu'il avait reçue le matin même.

Michel se mit à lire, ne pouvant en croire ses yeux, les quelques lignes suivantes.

### MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 18 novembre courant, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, M. Boutary Louis, instituteurs à Saint-Chels, a été nommé instituteurs à Cabrerets, en remplacement de M. Delvit, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

### POSTES ET TÉLÉGRAPHES

A dater du 22 novembre courant, la 2<sup>me</sup> distribution qui avait lieu à Cahors à 1 heure 15 du soir, sera fixée, les dimanches et jours fériés à 11 heures 1/2 du matin, immédiatement après la 1<sup>re</sup> distribution locale.

Les employés des postes et télégraphes avaient décidé de fonder une association syndicale fraternelle. Ce mouvement, contrairement à celui de 1888, devait rester purement administratif et économique, les employés n'ont d'autre but que de débattre entre eux leurs propres intérêts, sans faire de politique, disent-ils.

Déjà, plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu et une circulaire faisant appel à tous les employés, agents et sous-agents des deux sexes a été lancée dans tous les services de Paris et les bureaux de la province, en vue d'organiser l'association sur les bases établies par la loi du 21 mars 1884.

L'administration s'est émue et, elle aussi, a adressé une circulaire mettant interdiction sur l'association en voie de formation.

### TABLEAU DES CLASSES

On vient d'afficher dans les mairies le tableau suivant des classes astreintes au service militaire du 1<sup>er</sup> novembre 1891 au 31 octobre 1892 :

Dans l'armée active : les classes de 1890, 1889, 1888 ;

Dans la réserve : les classes de 1887 à 1881 inclusivement ;

Dans l'armée territoriale : les classes de 1880 à 1875 inclusivement ;

Dans la réserve territoriale : les classes de 1874 à 1866 inclusivement.

Toutefois, la classe de 1866 sera délivrée définitivement le 1<sup>er</sup> janvier 1892 :

### L'ENGAGEMENT DÉCENNAL

Considérable est le nombre des jeunes gens qui, ayant contracté un engagement décennal, ne peuvent trouver place dans l'Université et sont réclamés par l'autorité militaire. Aussi n'est-il pas sans intérêt de faire connaître dans quelles conditions plusieurs d'entre eux peuvent ne faire qu'un an au lieu de trois. On sait que les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement et n'ont point rempli les conditions de l'engagement décennal perdent tous les avantages que leur donne un numéro les classant dans la seconde portion : s'ils sont rappelés, c'est donc pour trois années.

Mais, et c'est là un point qu'il faut mettre en lumière, si cependant, ces dispensés ont obtenu, depuis la décision rendue à leur égard par le conseil de révision, l'un des prix, titres ou diplômes énoncés en article 23 de la loi du 14 juillet 1889, ils ont la faculté de réclamer leur envoi en congé après un an de présence sous les drapeaux.

### TRAVAUX PUBLICS

M. Arnaud (Pierre) candidat déclaré admissible à l'emploi de conducteur, à la suite du con-

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

Etat-major général.

« Mon cher capitaine,

« Je vous prie de retenir auprès de vous jusqu'à nouvel ordre, le sergent Michel Herz.

« Ces instructions paraîtront sans doute étranges à celui qui en est l'objet. Dites à cet homme héroïque qu'on agit dans son intérêt et dans celui d'une personne qui lui est chère.

« Communiquez-lui le petit mot ci-inclus et croyez à mes sentiments bien cordiaux.

« Le sous-chef d'état major,

« Général DOUVILLÉ »

La seconde lettre ne contenait que ces mots, tracés à la hâte sur un élégant papier à la mode, d'une écriture de femme fine et déliée :

« Monsieur Michel,

« Hier, notre chère Rosa paraissait perdue.

« Demain elle sera peut-être sauvée, mais la moindre émotion peut la tuer.

« Obéissez à vos chefs et espérez !

« JEANNE DORNACH. »

— Que signifie tout cela ? murmura le pauvre garçon.

— Je n'en sais pas plus que vous, répondit le capitaine, mais si vous voulez me croire, laissez-vous conduire par ceux qui m'ont l'air de s'intéresser à vous. Je vous le conseille et, au besoin, je vous l'ordonne.

Michel, esclave de la discipline, n'insista pas. Il demeura au quartier, sombre et follement inquiet.

cours de 1884, et actuellement conducteur-adjoint dans le service de la ligne St-Denis au Buisson (Département du Lot), est nommé conducteur des ponts et chaussées de 4<sup>e</sup> classe.

### MANUFACTURES D'ARMES

Par décision ministérielle du 17 novembre 1891, notre compatriote M. le général de brigade Gras, de Sérignac, est relevé de ses fonctions d'inspecteur des manufactures d'armes et nommé au commandement de l'artillerie du 6<sup>e</sup> corps d'armée, à Châlons-sur-Marne.

### RÉCOMPENSES

Jeudi a eu lieu la séance publique annuelle de l'Académie française. M. Camille Doucet a présenté, avec son talent habituel, le rapport sur les concours littéraires. Puis M. François Coppée a lu un fragment de chacune des deux pièces de vers couronnés : *le Jongleur*, par M. le vicomte de Borrelli, et *la Mort du Viking*, par Edmond Haraucourt.

Enfin la parole a été donnée à M. Cherbuliez pour lire son rapport sur les prix de vertu.

Dans les fondations destinées aux actes de vertu, nous remarquons les récompenses suivantes :

Prix Marie Lasne : Médaille de 300 fr., à Marie Dejean, à Cahors.

Prix Camille Favre : 500 fr. à Mme veuve Jardel, à Concorès (Lot) ; à Marie Sanet, dite la Petite Miette, à Salviac (Lot).

Prix Lange : à Mme veuve Parra, à St-Martin (Lot).

### NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Nous lisons la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour* :

Par décision de Monseigneur l'Evêque : M. Chêze Pierre, vicaire de Cressensac, a été nommé curé du Boulev.

M. Calmeille Pierre, ex-vicaire de Lamothé-Cassel, a été nommé vicaire de Cressensac.

### LE CONGRÈS OUVRIER

Nous rappelons à nos lecteurs que le Congrès des syndicats ouvriers aura lieu demain, dimanche, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour : Discussion des statuts définitifs.

Les lettres de convocation serviront de carte d'entrée.

### LE BANQUET OUVRIER

Le banquet ouvrier aura lieu demain dimanche, à 6 heures du soir, à l'hôtel du Midi, chez M. Soulié dit Margoutelle, rue Brives.

On sera admis sur la présentation de la carte d'entrée.

Réunion devant l'hôtel, à 5 h. 3/4.

### ENTRE MÉGÈRES

Elles font parler d'elles, ces prétendues faiseuses d'anges.

La femme V. et la femme C. jouent l'une à l'égard de l'autre, le rôle d'accusatrices implacables ; chacune, prise à part, est plus innocente que tous... les anges de la création, et rejette sur sa commère les prouesses que celle-ci venait de lui imputer.

Mercrèdi, devant le magistrat instructeur, la fille V. a donné la mesure de sa douceur et de sa patience. Elle était en train de raconter au

« Que s'était-il donc passé et quel était ce mystère qu'on lui cachait avec tant de soin ? C'est ce que nous allons raconter. »

Les prévisions alarmantes des médecins ne s'étaient, hélas ! que trop réalisées. Les blessures de Rosa se cicatrissent assez vite, mais elle ne recouvrait malheureusement pas ses forces, ne pouvait quitter le lit et s'évanouissait à chaque instant.

Mme Stemmlé craignait de ne pas la voir sortir vivante d'une de ces synopes.

Jamais, du reste, malade ne fut entourée de plus de dévouement.

M. et Mme Dornach, brusquement rappelés à Paris par la nouvelle de la catastrophe dont leur hôtel avait été le théâtre, étaient revenus en toute hâte.

Le pillage de leur propriété, les dégâts commis par le misérable Jephke les avaient laissés froids, M. Dornach était assez riche pour supporter ces pertes, peu considérables d'ailleurs.

Mais le mari et la femme éprouvèrent une véritable douleur de la mort du pauvre cocher, et l'état désespéré de Rosa qu'ils avaient tendrement leur inspira une inquiétude affreuse.

Rien ne fut épargné par eux pour sauver la jeune fille. Ils appelèrent auprès d'elle les célébrités de la science.

Malgré les soins les plus éclairés, en dépit des tentatives les plus diverses, la malade paraissait condamnée par les médecins.

(A suivre). A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.



uge, en son langage de rhéteur redondant, une mélodramatique infamie de l'autre mégère. L'autre lui inflige un solennel démenti. Sans désemparer, la femme V., piquée dans son amour propre et son honneur, s'arme d'un presse-papier supportant un magnifique lion de bronze, brandit un moment l'originale massue, et de toute la vigueur de son bras nerveux, en assène un coup impitoyable sur la tête endommagée de l'effronté qui avait osé la contredire !

M. le juge d'instruction et son greffier se sont interposés au risque de servir de cibles aux deux combattantes.

La lutte, qu'on croyait finie, ne tarda à reprendre. La femme V. sort du cabinet du juge d'instruction, va se dissimuler derrière une porte et attend. Bientôt la femme C. passe sans méfiance. Tout à coup, son ennemie, qui l'épiait, bondit avec rage, lui saute et l'étreint dans ses doigts d'acier.

Ces dames se bousculent et se débattent à plaisir, enfoncent deux carreaux, et se fussent occises sans la nouvelle intervention du juge, du greffier, et, comme renfort, du concierge du tribunal.

ACCIDENT

Hier soir, vers sept heures, sur la route nationale n° 111, le nommé J..., âgé de soixante-neuf ans et habitant la commune d'Aujols, a été victime d'un accident.

Revenant en voiture du moulin de M. Chambert, en face la propriété Vinel l'essieu de son véhicule s'est brisé et les roues sont allées rouler dans le talus bordant la route.

Le sieur J... a été projeté violemment sur le sol, et, vu son âge, il n'a pu se relever. Quelques voisins se sont immédiatement portés à son secours, et il a pu, une heure après, continuer sa route.

Vol

Lundi soir, vers 8 h, le sieur Gaussez, Eloi, âgé d'environ 17 ans, entré chez M. Arnaudet, limonadier, rue Fénelon, où il se faisait remarquer en montrant une forte somme qui lui appartenait, disait-il.

A un moment donné, il pria le patron de l'établissement de lui garder une somme de 224 fr. qu'il craignait de perdre. M. Arnaudet, après quelques instants d'hésitation, accepta de garder cette somme, composée d'une pièce de 100 fr. d'une de 40 fr. de 4 de 20 et de deux pièces de 2 fr.

Etonné de voir des pièces aussi rares en la possession d'un si jeune homme, M. Arnaudet interrogea son client, qui lui raconta qu'elles représentaient son salaire d'un an comme domestique, que lui avait payé son patron, M. Dulac, maire de Pescadoires.

Le lendemain, Gaussez retournait chez M. Arnaudet et lui demandait 20 fr. pour s'habiller. Pendant ce temps, le limonadier écrivit à M. Dulac qu'il connaissait.

Celui-ci arrivait le lendemain, et, bien que n'ayant pas reçu la lettre, se rendait chez M. Arnaudet et lui racontait que Gaussez lui avait volé la somme dont il était porteur.

M. Dulac avait porté plainte à la gendarmerie de Puy-l'Évêque.

Le maire de Pescadoires et M. Arnaudet se rendirent au Parquet de Cahors où ce dernier déposa la somme de 200 fr. qui lui avait été laissée par Gaussez.

Pendant ce temps, celui-ci, qui n'avait pas reparu chez M. Arnaudet, a trouvé le moyen de s'esquiver. La gendarmerie est à sa poursuite.

CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE DE FIGEAC

Lundi dernier, les instituteurs et institutrices des deux cantons de Figeac se sont réunis dans l'une des salles de l'école communale de garçons de la ville, sous la présidence de M. Quégnaux inspecteur primaire.

Le sujet de la conférence était de l'enseignement de l'histoire.

M. Quégnaux a traité cette question avec un talent vraiment remarquable. Pendant plus d'une heure, il a tenu son nombreux auditoire sous le charme de sa parole éloquent et facile. Aussi les applaudissements ne lui ont pas manqué.

Avant de se réparer, les instituteurs ont émis le vœu qu'à l'avenir, les demandes de demi-place qui leur sont actuellement délivrées pour voyager en chemin de fer, soient remplacées par une carte annuelle sinon permanente.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 19 novembre

Le tribunal condamne, à 25 fr. d'amende chacun, six personnes, pour délit de chasse.

Les nommés Jean et Théophile Amouroux, cultivateurs aux Arques, sont condamnés à six jours de prison chacun, pour vol de truffes.

Trois mois de prison sont infligés au sieur Glay Charles, âgé de 38 ans, sans profession ni domicile, pour vagabondage.

Labroue Antoine, forgeron à Pomarède, est condamné, pour injures publiques, à 16 fr. d'amende et 25 fr. de dommages envers la partie civile.

Belmontet

Ces jours derniers, la gendarmerie de Montcuq a dressé procès-verbal contre cinq individus qui depuis quelques temps faisaient main-basse sur tout ce qui se trouvait à leur portée.

Plusieurs habitants ont été victimes de leur canaillerie : un épicier a été dévalisé la semaine dernière : liqueurs, café, etc., tout y est passé.

Les habitants sont très satisfaits que la gendarmerie de Montcuq ait pincé ces drôles.

Prayssac

Les bœufs se vendent au cours des autres foires.

Porcs gras de 45 à 47 fr. les 50 kilos.  
Les autres porcs sont toujours chers.  
Oies de 14 à 16 fr. la paire.  
Canards de 6 à 7 fr. id.  
Dindons de 9 à 11 fr. id.  
Poules de 4 à 5 fr. id.  
Lièvres de 4 à 5 fr. l'un.  
Lapins de 2 à 3 fr. 50 la paire.  
Perdrix de 2 à 2 fr. 25 l'une.  
Œufs 90 cent. la douzaine.  
Blé de 15 à 16 fr. le sac.  
Maïs de 8 à 9 fr. 25 le sac.  
Châtaignes de 4 à 7 fr. le sac.  
Avoine de 6 fr. 50 à 7 fr. 50 le sac.

Gourdon

Le Conseil municipal de notre ville, réuni dimanche, sur la proposition de M. Baleste, a voté une somme de 300 fr. pour la pose d'une plaque commémorative sur la maison du célèbre conventionnel Cavagnac.

Le reliquat de la somme de 300 fr. après acquisition de la plaque, sera affecté à une souscription à faire pour élever un monument au célèbre conventionnel.

Loubressac

Un individu, âgé de 35 à 40 ans, portant une blouse, s'est introduit dans la maison de M. Pérez, avocat à Figeac, sise à Loubressac, canton de St-Céré, a fracturé divers meubles et a emporté une somme de 50 fr. et une montre en or.

Après ce premier méfait, il est entré dans la maison d'habitation des métayer de M. Pérez, les époux Monpeyssen, et leur a dérobé un portefeuille contenant 30 fr.

La gendarmerie de St-Céré est à la poursuite de l'auteur de ces vols.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 au 21 novembre 1891

Naissances

Oulières Emile, rue St Barthélemy, 18.  
Longlanes Pierre, rue de la Mairie, 1.  
Barras Paul, rue Hautesserre

Mariages

Blanc Jean, et Gabens Marie.  
Vincent Jean, Cultivateur, et David Antoinette.  
Deipech Lucien, peintre, et Laurent Berthe.

Décès

Alazard Antoine, 74 ans, rue du Four St Barbe, 12.  
Henras Jean, 40 ans, à Bégous.  
Bès Mathille 81 ans, veuve Parra rue St Pierre, 9.  
Tribot Marthe, 23 ans, ép. Guilhou, rue des Cadourques, 18.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 22 NOVEMBRE

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénelon)

Pas Redoublé Sellenick.  
La Mascotte (fantaisie) Audram.  
Thérésien (valse) Gungl.  
Poète et Paysan (ouverture) Suppé.  
Bella-Bocca (polka) Waldteufel.

FAITS DIVERS

SUICIDE D'UN CONSCRIT

Avant-hier matin, vers trois heures, un fait des plus malheureux s'est passé au quartier Cafarelli où est caserné le 18<sup>e</sup> régiment d'artillerie à Toulouse.

Un jeune conscrit de ce régiment, le canonnier Noël Poytevy, dit Roudié, arrivé au corps depuis quatre jours, s'est précipité d'une croisée du deuxième étage dans la cour du quartier, il s'est tué sur le coup.

Il a été découvert par un garde d'écurie qui, ayant entendu un bruit insolite, sortit aussitôt, et, apercevant l'artilleur étendu près du mur, sur le pavé où sont placés les chevaux pour le pansage, se pencha vers lui et lui demanda :

— Que fais-tu là, camarade ?  
Un râle lui répondit.

Ce garde d'écurie se baissa alors, et, en touchant le corps du soldat, il sentit couler du sang sur ses mains.

Justement effrayé, il appela le garde et le pauvre camarade, dont le cadavre était encore chaud, fut porté à l'hôpital.

Ce jeune conscrit était originaire de Léojac, près Montauban.

La famille a été prévenue de ce malheur par l'autorité militaire avec tous les ménagements désirables.

Les causes du suicide de Poytevy doivent être attribuées au mal du pays, à la nostalgie de la vie calme du village. Depuis quatre jours qu'il était à la caserne, ce garçon n'avait presque pas mangé, en effet, et avait montré tout le temps une grande tristesse.

DÉRAILLEMENT

Hier soir, à 3 heures, en gare de Montauban, deux wagons d'un train de marchandises en partance pour Cahors, ont déraillé.  
Pas d'accident de personnes.

Variétés

LA PLUIE A VOLONTÉ

LE VÉRITABLE INITIATEUR DES MOYENS DE LA FAIRE TOMBER

(Suite et fin)

L'auteur, pour amener la diffusion de ses idées, ne se borna pas à la publication de son livre, qui fut précédé de nombreux articles, parus depuis 1854. Celui-ci fut suivi, la même année, d'un *Exposé de la doctrine des condensations*, puis de brochures, de mémoires, intitulés : *Effets au canon et du son des cloches sur l'atmosphère*; — *Le canon et la pluie*; — *Cuirassés, torpilles et tempêtes*, etc. N'ayant à sa disposition qu'un organe de province d'un faible tirage, il s'adressa parfois à des feuilles d'une grande publicité, comme, en 1870, au *Petit Moniteur universel*, et, en 1887, au *Petit Journal*, qui lui ouvrirent obligeamment leurs colonnes.

Malgré cette publicité, Charles Le Maout, qui n'avait pas cru devoir soumettre à l'examen de l'Académie des Sciences, ses découvertes, — quelque respect qu'il eût d'ailleurs pour ce corps éminent, — vit celles-ci accueillies favorablement dans certains Etats, surtout en Amérique, mais en même temps il eut l'amertume de voir des savants étrangers se les attribuer. Il protesta avec énergie, l'année même de sa mort, plus pour son pays que pour lui-même, contre cette façon d'agir.

Du principe admis on a passé vite à l'application. Aujourd'hui, on ne veut plus se borner aux décharges d'artillerie terrestres; c'est au sein des nuages qu'on veut provoquer les condensations. Cependant il n'est nul besoin d'en arriver jusque-là. Si l'on consulte à ce sujet les écrits de Charles Le Maout, ils répondront que « le canon peut de près, comme de loin, produire de la pluie. »

« L'ébranlement de l'air par le tir du canon, dit-il, est en première ligne, parce qu'il agit à d'immenses distances, à des centaines de lieues, ce qui ne peut paraître extraordinaire, si l'on considère que la voix de l'homme peut être transmise par le téléphone à plus de 80 kilomètres. Ceci s'explique facilement, car tout se touche dans la nature, tout se lie, tout tend à s'équilibrer. »

« Or, qui dira de combien de milliers de fois la détonation du canon est plus intense que celle de la voix humaine ? L'onde sonore a des limites, mais quand elle cesse d'être perceptible, pour nous, qui sait où elle s'éteint, où elle s'arrête ?  
« La catastrophe du Krakatoa, en août 1883, produisit une ondulation aérienne qui fit plus d'une fois le tour de la terre en trente-six heures. »

« Ainsi, l'ébranlement de la masse aérienne causé par la persécution du terrible engin a d'immenses conséquences :

1<sup>o</sup> Il condense les vapeurs aqueuses contenues dans l'air et fait pleuvoir. »

2<sup>o</sup> Cette condensation détermine la formation de vent gravitant vers son foyer, qui est généralement le point du ciel où les nuages se sont accumulés et où va se produire le vide que l'air devra remplir. »

« Les conditions les plus favorables pour cette condensation sont un ciel couvert et une basse température. »

« Voilà donc trois puissants résultats qu'il est au pouvoir de l'homme de produire, à l'aide de décharges d'artillerie :

« Faire pleuvoir, — engendrer du vent, — et le faire souffler dans une direction déterminée. »

« Ce sont là des moyens artificiels, mais reposant sur des propriétés physiques, dont on pourra tirer parti un jour et dont il me paraît utile de vulgariser la connaissance. »

« C'est ce que je m'attache à faire depuis la guerre de Crimée, pendant laquelle j'ai pu les constater par de très nombreuses observations. »

Voilà ce que mon père écrivait encore en 1886.

On trouvera sans doute naturel qu'un des siens proteste, en ce moment où il est tant question de la production de la pluie à volonté, contre l'usurpation d'une découverte à laquelle il a travaillé toute sa vie avec la ténacité d'un Breton et le désintéressement d'un savant, découverte qui lui a permis de formuler les axiomes suivants :

La nature prépare les orages et les tempêtes ;  
L'homme les fait éclater ;  
Dieu fait le temps beau, l'homme le rend mauvais ;  
Qui sème la poudre, recueille la tempête !  
EMILE LE MAOUT.

Résultats merveilleux

Monthieux par Saint-André de Corcy (Ain), le 9 février 1891. — Je me suis toujours fait un devoir de recommander vos excellentes Pilules Suisses comme le meilleur purgatif et le meilleur remède contre les névralgies et les douleurs de toute espèce. Quoique bien connues, elles ne le sont pas assez. L'expérience a prouvé leur vertu et leur valeur réelle contre tous les vices du sang. Vos Pilules Suisses sont mon grand remède auprès de mes malades et je certifie qu'elles produisent des résultats merveilleux. Vous pouvez faire de ma lettre tel usage qu'il vous plaira.  
(Sig. lég.) BÉZACIER, curé.

Suivant acte sous seing privé, en date du 21 octobre 1891, enregistré le 21 dudit, le sieur Raymond Coudines, voiturier à Cahors, a vendu son matériel de voitures au sieur Louis Granion, fils, voiturier à Cahors, moyennant 2150 francs, payés comptant. Le montant est déposé chez M. Cangardel, banquier à Cahors.

Bourse de Paris

Cours du 20 novembre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt. 95 »  
3 0/0 amortissable.....compt. 95 45  
3 0/0 Emprunt 1891.....compt. 93 90  
4 1/2 0/0 1883.....compt. 104 05

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE..... 4600 »  
CRÉDIT FONCIER..... 1230 »  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE..... 472 50  
COMPTOIR N<sup>o</sup> D'ESCOMPTE..... 520 »  
EST (Chemin de Fer)..... 878 75  
LYON..... 1430 »  
MIDI..... 1270 »  
NORD..... 1745 »  
ORLÉANS..... 1470 »  
OUEST..... 1012 50  
GAZ, C<sup>ie</sup> parisienne..... 1400 »  
CANAL DE SUEZ..... 2630 »  
CANAL DE PANAMA..... 24 »  
Etablissements DECAUVILLE..... 280 »

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché est toujours mauvais, et il est bien difficile de prévoir le moment où l'on reviendra au calme.

Nous avons fort à faire pour lutter contre la débacle de Berlin et l'agitation du marché de Londres.

Nous n'avons aucun avantage à précipiter un mouvement de reprise, nous avons l'argent donc nous avons la force, il ne nous reste qu'à savoir attendre. Le 3 0/0 est à 93.95. Le nouveau à 92.90. Le Crédit Foncier est à 1275. Les obligations foncières et communales supportent bien la baisse. Elles sont en dehors des valeurs touchées par la crise.

La Banque de Paris est à 665. La baisse actuelle est la suite de la campagne menée contre les fonds Russes. Le Crédit Lyonnais est à 755. La Banque d'Escompte est à 405. C'est une réaction exagérée et que rien ne justifie. La Société générale se tient bien, elle a une situation tout à fait à part. Le Crédit Mobilier est plus cher au comptant qu'à terme, donc l'épargne trouve les cours favorables pour acheter.

Les actions des voies ferrées économiques ont cette semaine un marché bien suivi; si elles ne souffrent pas de la crise et si elles sont recherchées, c'est que cette compagnie n'a pas d'obligations et n'en aura jamais. Les conventions passées avec les départements stipulent que pour 800 kilog, ce sont les départements qui fournissent les fonds pour la construction comme la C<sup>ie</sup> des voies ferrées économiques donne 25 fr. rien qu'avec ses lignes sans garanties, l'augmentation du revenu est donc à prévoir sans aucune charge pour la compagnie.

Nos grand chemins sont éprouvés comme le reste de la côte malgré les augmentations de recettes.

L'Italien ne pouvait échapper au désarroi qui ne cesse d'augmenter sur le marché des fonds internationaux, mais sa situation est à part, ainsi que l'a montré le discours de M. Di Rudini. Les autres fonds s'alourdissent de plus en plus.

En Banque les valeurs minières sont très lourdes. L'obligation Porto-Rico est à 200. L'obligation Linares à Almeria côte 180.

En ce qui concerne la mine Electra, nos lecteurs savent que la société est représentée à Lima par MM. Ofücker y Rico, président de la commission de la dette Extérieure et par M. Habich, directeur de l'école des mines de Lima, membre correspondant de l'Institut de France.

Les deux sommités viennent de faire l'accueil le plus favorable à M. Couchoua, ingénieur de la Société lors de son passage à Lima, et lui ont fourni les attestations les plus concluantes sur le grand avenir de l'affaire. Nous avons déjà dit que les capitalistes désireux de s'associer à cette entreprise, devaient s'adresser à la Société française, 22, place Vendôme, à Paris.

**ORIFLAMME** PRODUITS SUPERIEURS **AURORE**  
D'ECLAIRAGE  
En Bidons de cinq Litres  
PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR  
Chez tous Détaillants HUILE COLZA EXTRA n° LAMPES et VEILLEUSE



**Bibliographie**

**LE BON JOURNAL.** Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 19 novembre 1891 : Guy de Montpassant : La Peur. — Pierre Maël : Quand on aime (suite). Fabre : Mademoiselle de Malavielle (suite). — Léon Allard : Les Flibustiers (suite). — Eugène Chavette : Défunt Brichet (suite). — Alexis Bouvier : Les de Berny (suite).

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 990<sup>e</sup> livraison (21 novembre 1891). — Texte : Les conquêtes d'Hermine, par M<sup>me</sup> J. Colomb. St-Vincent-de-Paul, par M<sup>me</sup> de Witt, née Guizot. — Dette de jeu, par Maxime Du Camp, de l'Académie française. — La chasse, par Charles Diguët. — Chaque numéro, 40 cent. Illustrations de Myrbach, Vogel, Ruff, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**TOUR DU MONDE.** — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire de la 1611<sup>e</sup> livraison (21 novembre 1891). — De Paris au Tonkin. — A travers le Tibet inconnu, par M. Bonvalot. (1889-1890). — Texte dessins inédits. — Tous les dessins de ce voyage sont exécutés d'après les photographies prises par le prince Henri d'Orléans. — 15 gravures de Riou, Clément, Vogel, A. Paris, A. Pépin, et de Taylor. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE**  
PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS  
(25<sup>e</sup> ANNÉE)  
**Revue économique et financière**  
Indépendante de toute société de crédit  
Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi  
Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.  
Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.  
ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN  
ÉTRANGER : DIX FRANCS

**SOMMAIRE DU N° 46**  
La situation. — Comment on égare l'opinion. — Informations financières. — L'interdiction d'exporter des céréales de Russie et ses conséquences. — Les chemins de fer algériens sont-ils bien garantis ? — Mines de Communay. — Renseignements utiles : Valeurs à acheter; Valeurs à vendre. — La baisse de Rio-Tinto. — Marché à terme. — Jurisprudence financière. — Revue des valeurs. — Marché en banque. — Changes et monnaies. — Marché des départements. — Tirages financiers de la semaine. — Petite correspondance. — Coupons.

**LA NATURE.** — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 17 novembre : — Les gorilles vivants à Paris : J. Deniker. — La nomenclature : E. Prévot. — Les machines dynamiques : J. Laffargue. — Archéologie précolombienne au Salvador : F. de Ballore. — L'observatoire du Mont-Blanc : Jagssen. — Les mathématiques au seizième siècle : V. Brandicourt. — Baromètres à air anciens et modernes : Ch.-Ed. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 9 novembre 1891 : Stanislas Meunier. — Physique amusante : Magus.

**NOUVELLES SCIENTIFIQUES**  
(Supplément 24 de la Nature)  
La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Hygiène et santé.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

**LA REVALESCIERE**

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques : « Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M<sup>lle</sup> GAUGUENIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., soit environ 20 c. le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATEE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, à Paris. Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

**LE CHAMP D'OR**  
COMPAGNIE FRANÇAISE DE MINES D'OR  
Siège social à Londres. Siège administratif à Paris.  
Services de l'exploitation à Johannesburg (Transwal).

**Bulletin de Production**  
Octobre 1891  
Les 10 pilons en fonctionnement ont broyé 850 tonnes donnant 1100 onces d'or.  
La production d'octobre est supérieure de 159 onces à celle de septembre et porte à 6510 onces la production totale depuis le mois de mars.  
10 pilons nouveaux sont en fonctionnement depuis le premier novembre.  
Le Conseil d'Administration.

**ÉTUDES**  
de M<sup>e</sup> LACOSSE, avoué, rue Fénelon, n° 7, à Cahors  
et de M<sup>e</sup> PUECH, notaire à Puy-l'Evêque

**VENTE**

**PUBLICATIONS JUDICIAIRES**  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PUECH, notaire à Puy-l'Evêque, le Dimanche VINGT DÉCEMBRE mil huit cent quatre-vingt-onze, à deux heures du soir.

En exécution d'un jugement du Tribunal civil de Cahors du treize octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Il sera procédé :  
A la requête de la dame Marie Alazard, veuve d'Antoine Sabatié, limonadière, agissant comme tutrice légale de Jean-Paul Sabatié, son enfant mineur et de Sabatié, Jean-Baptiste, plâtrier, domiciliés à Puy-l'Evêque, ayant M<sup>e</sup> Lacosse pour avoué.

Le dimanche vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, par devant M<sup>e</sup> Puech, notaire à Puy-l'Evêque, en son étude, à deux heures du soir.

A la vente des immeubles plus bas désignés :

Le cahier des charges est déposée en l'étude dudit M<sup>e</sup> Puech où il tenu à la disposition du public.

Monsieur PIERRE ALAZARD, propriétaire à Saint-Henri, subrogé tuteur du dit mineur, a été nommé conformément à la loi.

**DÉSIGNATION**  
ET  
**LOTISSEMENT**  
PREMIER LOT

Une maison sise à Puy-l'Evêque, avenue du Pont;  
Mise à prix cinq cents francs, ci. 500 fr.

**DEUXIÈME LOT**  
Une teinturerie, avec petit jardin, petit bâtiment et les immeubles par destination, sise au même lieu;  
Mise à prix cent francs, ci. . . . 100 fr.

**TROISIÈME LOT**  
Un jardin et un bois sis aux Balmes, communes de Puy-l'Evêque;  
Mise à prix deux cents francs, ci. 200 fr.

**QUATRIÈME LOT**  
Une terre, vigne et bois sis au même lieu;  
Mise à prix deux cents francs, ci. 200 fr.  
En sus des charges.

Tous les frais, ceux d'ordre excepté, seront payables en sus du prix.

Cahors, le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Pour extrait sincère et véritable,  
L'avoué poursuivant,  
Signé : LACOSSE

Enregistré à Cahors, le novembre mil huit cent quatre-vingt-onze F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, ph<sup>o</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>o</sup>.

**PILULES GICQUEL**  
PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG  
Souveraines contre  
**Constipation, Bile, Glaires**  
**Embaras d'estomac et d'intestins**  
**Manque d'appétit**  
**Maux de tête, Etourdissements**  
**Congestions, Goutte**  
**Douleurs, Rhumatismes**  
1<sup>fr</sup>50 LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE TOULOUSE

**LYCÉE GAMBETTA**

Le public est prévenu que le jeudi 17 décembre 1891, il sera procédé, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles du Lycée, à l'adjudication des fournitures ci-après pour l'année 1892 :

PAIN,  
VIANDE,  
VIN,  
ÉPICERIE,  
BOIS DE CHAUFFAGE,  
HOUILLE,  
LINGERIE,  
LIVRES,  
PAPETERIE.

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des cahiers des charges, à l'Economat du Lycée, tous les jours (dimanches exceptés), de 9 heures à 11 heures du matin et de deux heures à 4 heures du soir.

Les soumissions établies sur papier timbré de 0,60 centimes, devront être renfermées sous double enveloppe (la première portant le nom et la qualité du soumissionnaire, renfermée dans une seconde à l'adresse de M. le

Proviseur du Lycée) et déposées à l'Economat, le mercredi 16 décembre, avant 4 heures du soir. Les échantillons devront être déposés à l'Economat avant le samedi 12 décembre à 4 heures du soir.

Des modèles de soumission sont tenus à la disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Des marchés à l'amiable ou de gré à gré, seront passés pour les œufs, le blanchissage, les uniformes, les casquettes et la chaussure. — Les personnes qui auraient l'intention de faire des offres de service sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges et à faire connaître leurs prix et conditions avant le 5 décembre.

Le proviseur du Lycée,  
GARRIGUES. Vu :  
l'Inspecteur d'Académie,  
H. RÉMOND,

**A VENDRE**

Un Phaëton, en très bon état, avec capotage, pouvant se déplacer.

S'adresser à M. Gras, bourellier à Castelnau-Montratier.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

**Service des Vivres**

**Avis au public**

Le lundi 7 décembre 1891, à deux heures de l'après-midi, à la mairie de Cahors, il sera procédé à l'adjudication publique du service de la fourniture et de la fabrication du pain de troupe à faire dans le département du Lot du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1892.

Le public sera admis à prendre connaissance du « cahier des charges, » et des diverses instructions relatives à cette adjudication, dans les bureaux de la Préfecture du Lot, de la Mairie et de la Sous-intendance militaire de Cahors.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication devront faire parvenir au plus tard le 22 novembre, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-intendant militaire, chargé du service des subsistances militaires à Toulouse, savoir :

1<sup>o</sup> Une déclaration écrite indiquant leur intention de soumissionner, leurs nom, prénoms, domicile et qualité, et spécifiant, s'il y a lieu, les arrondissement

de fournitures pour lesquels elles demandent à concourir ;

2<sup>o</sup> Une pièce constatant leur qualité de Français ;

3<sup>o</sup> Un extrait de leur casier judiciaire pour établir qu'elles n'ont jamais été déclarées en état de faillite ou qu'elles ont été réhabilitées, et qu'elles ne sont pas en état de liquidation judiciaire. Cette pièce ne doit pas avoir plus de trois mois de date au moment de sa production ;

4<sup>o</sup> Un état indiquant les entreprises de fournitures ou de travaux pour les services publics dont le signataire aurait été antérieurement adjudicataire, soit seul, soit en société,

Les sociétés qui désireront concourir trouveront dans les bureaux des Sous-intendants militaires, les indications nécessaires pour la production des pièces exigées

Il sera donné récépissé de chaque déclaration déposée aux personnes qui en feront la demande. Ce récépissé devra être retiré au bureau du Sous-Intendant militaire du chef-lieu du corps d'armée.

A dater du 23 novembre, aucune délibération ne sera plus reçue, et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations dans le 17<sup>e</sup> corps d'armée sera close le 22 novembre, à six heures du soir.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la Sous-Intendance de Cahors.

Nota. — Si l'adjudication ne réussit pas le 7 décembre, il y aura réadjudication le samedi 19 décembre.

Cahors, le 20 novembre 1891.

Le Sous-Intendant militaire,  
LE SUEUR.

**LE COURRIER DES MODES**  
PARISIENNES  
12 pages - 15 centimes  
plus complet que les journaux à 25 cent.  
publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale p<sup>o</sup> M<sup>me</sup> le Dr BERTILLON. Etude : QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES ? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
Pour 3 mois (156 pages), le journal simple : 2<sup>fr</sup>50. Avec chaque fois une gravure colorée, 3 mois : 5<sup>fr</sup>. Pour l'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs : IMANS & C<sup>o</sup>, 35, RUE DE VERNUIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.